

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 585

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

383 474 814 RCS Toulouse.

AIRBUS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 3226781.00 EUR.

Adresse : 1, rond point Maurice Bellonte, 31700 Blagnac.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis relatif à un projet de fusion (article R. 236-2 du Code de commerce). Par acte sous seing privé en date du 5 mai 2017, la société AIRBUS SAS et la société AIRBUS GROUP SAS ont conclu un projet de traité de fusion simplifiée aux termes duquel il est convenu de procéder à la fusion par voie d'absorption de la société AIRBUS GROUP SAS dans la société AIRBUS SAS (le "Projet de Traité de Fusion"). 1 - Sociétés participant à la fusion Société absorbante : AIRBUS SAS Société par actions simplifiée Capital social : 3.226.781 euros Siège social : 1, Rond-point Maurice Bellonte, 31700 Blagnac Immatriculée au R.C.S de Toulouse sous le numéro 383 474 814 (la "Société Absorbante") Société absorbée : AIRBUS GROUP SAS Société par actions simplifiée Capital social : 1.191.445.947 euros Siège social : 2, Rond-point Emile Dewoitine, 31700 Blagnac Immatriculée au R.C.S de Toulouse sous le numéro 341 535 094 (la "Société Absorbée"). 2 - Evaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue. S'agissant d'une opération de fusion par voie d'absorption d'une société détenue à 100% par la Société Absorbante et conformément au règlement de l'ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, les éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée sont apportés à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes annuels de la Société Absorbée arrêtés au 31 décembre 2016, date de clôture du dernier exercice, soit : actif : 7.671.300.000 euros ; passif : 1.044.400.000 euros ; et soit un actif net de : 6.626.900.000 euros. 3 - Rapport d'échange Compte tenu du fait que la Société Absorbante détient à ce jour, et détiendra jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, la totalité des actions de la Société Absorbée, il n'y aura pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante en rémunération des actions de la Société Absorbée, ni à augmentation du capital de la Société Absorbante, ni à constatation d'une prime de fusion, et aucun rapport d'échange n'a par conséquent été établi. 4 - Date et lieu de dépôt au greffe du Tribunal pour chacune des sociétés participant à la fusion. Le Projet de Traité de Fusion a été signé par les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée le 5 mai 2017. Le Projet de Traité de Fusion a fait l'objet pour la Société Absorbante et pour la Société Absorbée de dépôts en date du 12 mai 2017 au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse. Les

créanciers de la Société Absorbante et de la Société Absorbée dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14 et R.236-8 du Code de commerce. Pour avis Le Président d'AIRBUS SAS Le Président d'AIRBUS GROUP SAS..

